



Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 25/04/2025

ID : 040-244000808-20250408-2025_04_0056-DE



EPIC : 192 MONT DE MARSAN AGGLOMERATION

DEPARTEMENT : 40

FIN : 04_0056-DE

CES PUBLIQUES

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MONT DE MARSAN

N° 1259 EPIC (1)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

	Bases d'imposition effectives de 2024	Taux de référence pour 2025	Tx moyens pondérés des com. si fusion	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b)	Taux votés	Produits attendus (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie additionnelle	71 366 541	3,90		72 881 000	2 842 359	3,90	2 842 359
Taxe foncière non bâtie additionnelle	874 412	12,70		890 900	113 144	12,70	113 144
Taxe d'habitation additionnelle	4 319 332	22,93		3 489 000	800 028	22,93	800 028
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	18 207 739	28,88		18 989 000	5 484 023	28,88	5 484 023
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>				3 755 531		
					5 484 023	Total	3 755 531

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

☐

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus 3 755 531	3,90
Taxe foncière non bâtie additionnelle	3 755 531 = 1,000000	12,70
Taxe d'habitation additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	22,93
CFE additionnelle		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone		
CFE éolienne	>>>	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
12 820 472	557 306	1 689 688	91 577	1 075 662	0	154 954	16 389 659

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025
9 239 554		16 389 659		25 629 213

À MONT DE MARSAN

À

À

Le 25 MARS 2025

Le

Pour la Direction des Finances publiques, CARL KILLIUS

Pour la Préfecture,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale d'une copie de la délibération de vote des taux.





FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 040-244000808-20250408-2025_04_0056-DE

N° 1259 EPCI (2)

TAUX

40

DEPARTEMENT :

FDL

TRESORERIE OU SGC :

SGC DE MONT DE MARSAN

2025

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

Personnes de condition modeste	0
à réhabilitation, QPPV, Mayotte	8 451
Logements sociaux	49 876
	3 034

Taxe foncière non bâtie

0
0
>>>

Cotisation foncière des entreprises :

6 575
190 235
800 358
9 049

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil communautaire	304 581
b. Par la loi	4 028 756

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	158 373
c. Par la loi (autres)	0

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communautaire	325 113
b. Par la loi	4 035 144

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroélectriques	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	80 524
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	253 514
f. Stations radioélectriques	209 244
g. Installations gazières et autres	14 024

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	10 025 779
b. TVA prév. (comp. CVAE)	2 794 693
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,73
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
a. De droit commun	>>>
b. Dérogatoire	>>>
c. Avec rattrapage	>>>
d. Avec capitalisation	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>

Taux moyens pondérés :

a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	20,40	>>>
b. En cas de changement de périmètre		>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	1,065423	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,066544	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national	26,86
b. Taux plafond de 2025	53,72

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national		>>>
b. au niveau de l'EPCI		>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	39,74
b. Taxe foncière non bâtie	51,08